

COMMUNE DE MAXENT
Ille-et-Vilaine

EXTRAIT
DU REGISTRE DES DELIBÉRATIONS

Nombre de conseillers

En exercice : 12

Présents : 12

L'an deux mil seize, le 7 juin, le Conseil Municipal de la Commune de MAXENT dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie, sous la présidence de Monsieur Henri Doranlo, Maire.

Date de convocation du Conseil Municipal : 1^{er} juin 2016

Présents : Thierry ALBERT, Régis BERTHAULT, Michel CHASLES, Isabelle COUQUIAUD, Gaëlle DANIELOU, Henri DORANLO, Maryvonne GARNIER, Annie HERVE, Olivier JEHANNE, Noëlle JULIEN, Didier RIDARD, Jean-Luc RIDARD.

Monsieur Didier RIDARD a été élu secrétaire de séance.

Sommaire

2016/053.Emprunt près de la Caisse des Dépôts et Consignations

2016/054.Emprunt près du Crédit Agricole d'Ille-et-Vilaine

2016/055.Effacement des réseaux rue du Pont Sel

2016/056.Subventions 2016

2016/057.Tarifs municipaux au 1^{er} septembre 2016

2016/058.Droit de préemption urbain

Intervention de l'A.D.M.R. (Aide à Domicile en Milieu Rural) sur le service « Déplacements solidaires à la demande ».

Monsieur Henri DORANLO, maire, accueille messieurs Joël TURQUETY, président et Jacques GUILLEMOT, membre du conseil d'administration, ainsi que les membres du Centre Communal d'Action Sociale présents à cette intervention.

Monsieur Joël TRUQUETY remercie le conseil municipal d'accueillir l'association et fait savoir que l'assemblée générale est prévue le jeudi 16 juin prochain à 19 h, salle des Fours à Chaux à Saint-Thurial. Il présente l'association et les objectifs du projet « Déplacements solidaires à la demande », à savoir :

- répondre aux besoins en mobilité identifiés par les acteurs du territoire de Brocéliande dont l'ADMR et l'ADSCRIP,
- développer une mobilité alternative solidaire et de proximité,
- proposer un nouveau service auprès des personnes qui n'ont plus la capacité ou plus de moyens de transports dans le but de favoriser l'autonomie, créer du lien social, briser la solitude.

Cette organisation de proximité est basée sur la solidarité et le volontariat. C'est un service qui vient en complémentarité et non concurrentiel des autres services de transports existants sur le territoire. Un plan de financement est également présenté. Ce dispositif existe déjà et fonctionne, notamment à la Chapelle Aubry (49).

En fin de présentation, un échange a lieu entre les élus, les membres du C.C.A.S. et les membres de l'A.D.M.R.

A noter qu'un document intitulé « Se déplacer grâce à la solidarité ? C'est désormais possible ! », sera encarté par l'A.D.M.R. dans le prochain bulletin municipal.

Communication de monsieur le Maire, des Adjoint, des Conseillers Municipaux délégués et des élus siégeant dans les différentes instances intercommunales.

. Monsieur le Maire informe l'assemblée qu'il a reçu dans l'après-midi un mail du lotisseur du « Clos de la Fontaine » lui disant que les travaux de voirie devraient commencer ce mercredi 8 juin 2016. Il indique que les travaux à la Malouais sur la propriété de monsieur Eric ZAMORANO sont terminés, qu'un courrier a été envoyé à l'expert pour lever l'arrêté de péril imminent et de ce fait payer les entreprises et éditer l'avis des sommes à payer au nom de monsieur ZAMORANO. Il s'inquiète de la fuite d'eau rue du Pont Sel sur la parcelle AD 362 ; Thierry ALBERT, adjoint se charge d'aller sur place.

Il souligne que lors de la dernière séance du conseil municipal il a été évoqué la nomination de commissaires enquêteurs pour les différentes enquêtes publiques qui pourraient avoir lieu sur la commune au sujet de vente de terrains communaux ou chemins communaux. Trois personnes sont proposées, à savoir : messieurs Yvon JOUAN de KERVENOAËL, Michel MONTAGNE et Guy LAUNAY.

Au niveau des finances, une somme de 3 113,00 € avait été inscrite au budget primitif pour le F.P.I.C. (Le fonds national de péréquation des ressources intercommunales et communales). Une somme de 29 234,00 € sera versée à la commune contre 23 170,00 € en 2015.

Concernant la visite prévue le vendredi 10 juin 2016 avec les bureaux d'études chargés de la réalisation d'une étude globale d'aménagement dans le cadre d'un contrat d'objectif – développement durable – en agglomération, une liste de citoyens est proposée afin de les contacter pour participer à cette réunion.

Approbation du compte-rendu de la séance du 26 mai 2016 : Adopté à l'unanimité.

Votes à mains levées

2016/053

Emprunt près de la Caisse des Dépôts et Consignations

Monsieur le Maire expose que pour le financement des travaux de réhabilitation d'un bâtiment en médiathèque, de la construction d'un pôle associatif et du réaménagement d'une place il a lieu d'emprunter la somme de 200 000,000 €.

Le conseil municipal, après avoir entendu l'exposé sur l'opération susvisée délibère. Pour le financement de cette opération, monsieur le Maire est invité à réaliser près de la Caisse des Dépôts et Consignations un contrat de prêt composé d'une ligne du prêt pour un montant total de 200 000,00 € et dont les caractéristiques financières sont les suivantes :

- Part du prêt indexé sur taux fixe BEI
 - . Montant : 200 000,00 €
 - . Durée de la phase de préfinancement : 3 mois
 - . Durée d'amortissement : 15 ans
 - . Périodicité des échéances : Trimestrielle
 - . Taux d'intérêt annuel fixe : 1,05 %
 - . Profil d'amortissement : échéances constantes
 - . Typologie Gissier : 1A
 - . Commission d'instruction : 0,06 % (6 points de base) du montant du prêt

A cet effet, le Conseil Municipal autorise le Maire, délégataire dûment habilité, à signer seul le Contrat de Prêt réglant les conditions de ce Contrat et la demande de réalisation de fonds.

2016/054

Emprunt près du Crédit Agricole d'Ille-et-Vilaine

Monsieur le Maire expose que pour le financement des travaux de réhabilitation d'un bâtiment en médiathèque, de la construction d'un pôle associatif et du réaménagement d'une place il a lieu d'emprunter la somme de 200 000,000 €.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité de ses membres :

- décide de contracter auprès du Crédit Agricole d'Ille-et-Vilaine, un prêt de 200 000,00 €, suivant un taux fixe de 1,38 %, pour une durée de 15 ans, capital constant, périodicité trimestrielle. A la signature du prêt, le délai de déblocage est de 3 mois,
- autorise également monsieur le Maire à signer toutes les pièces concernant ce prêt.

2016/055

Effacement des réseaux rue du Pont Sel

Monsieur Thierry ALBERT, adjoint à la voirie en agglomération et délégué au Syndicat Départemental d'Energie présente le dossier ayant comme objet : l'effacement des réseaux rue du Pont Sel.

Une étude détaillée accompagnée du tableau de financement concernant cette opération a été transmise par le Syndicat Départemental d'Energie en mairie. Ce dernier propose, pour simplifier les démarches de la commune et pour mieux coordonner le déroulement de l'opération, que la maîtrise d'ouvrage des travaux d'éclairage public ainsi que du génie civil des réseaux de télécommunications soit assurée par le Syndicat Départemental d'Energie 35.

L'estimation des travaux à réaliser est de 88 200,00 € HT, soit 105 840,00 € TTC. La participation de la commune est de 30 136,00 €, soit 28,47 % du montant TTC

Après avoir entendu l'exposé de monsieur Thierry ALBERT, adjoint, le conseil municipal à l'unanimité :

- décide de réaliser les travaux d'effacement des réseaux du secteur « rue du Pont Sel » et de convier ces travaux au Syndicat Départemental d'Energie 35,
- d'inscrire les crédits nécessaires au budget communal, (article 20415 – participation sur réseau concédé 9 640,00 € ; article 238 – avance sur travaux pour compte de tiers 13 440,00 € ; article 20415 – participation EP transfert compétence 7 056,00 €)
- de verser la participation au maître d'ouvrage à l'avancement des travaux,
- autorise monsieur le Maire à signer tous les documents nécessaires (convention de mandat, tableaux financiers, ...).

2016/056

Subventions 2016

Sur proposition de la commission de finances réunie le 2 juin, le conseil municipal à l'unanimité vote les subventions pour l'année 2016 aux associations suivantes, à savoir :

Etablissements scolaires : 40,00 € par jeune

- Chambre des Métiers et de l'Artisanat d'Ille-et-Vilaine : 1 jeune
- Bâtiment CFA Ille-et-Vilaine : 3 jeunes
- Maison Familiale Rurale de Goven : 2 jeunes
- Chambre des Métiers et de l'Artisanat Côtes d'Armor : 1 jeune
- Lycée Professionnel Saint-Nicolas la Providence : 5 jeunes

TOTAL = 12 jeunes x 40,00 € = 480,00 €

Associations Communales et Cantonales :

Club la Corbeille	100,00 €
F.C. Plélan-Maxent	550,00 €
La Maxentaise Volley-Ball (dont 700,00 € - organisation bal populaire 9 juillet 2016)	900,00 €
Gymnastique Volontaire Maxentaise	300,00 €
Fanfare Harmonie l'Azylis	210,00 €
Amicale des Donneurs de Sang	100,00 €
Association Communale Chasse Agréée	300,00 €
ACPG/CATM Maxent	300,00 €
Association Résidence « le Grand Champ »	60,00 €
Comité des Fêtes	700,00 €
Association Parents d'Elèves Ecole Publique les Gallo Peints	120,00 €
Association Parents d'Elèves Ecole Privée saint Joseph	120,00 €
La Pétanque Maxentaise	300,00 €
TOTAL	4 060,00 €

Associations Diverses :

La Prévention Routière	25,00 €
Alcool assistance Croix d'Or	42,00 €
Les Restos du Cœur	150,00 €
F.N.A.T.H.	100,00 €
TOTAL	317,00 €

2016/057

Tarifs municipaux au 1^{er} septembre 2016

Le conseil municipal, à l'unanimité, émet un avis favorable aux propositions faites par la commission des finances, concernant les tarifs communaux qui seront appliqués à compter du 1^{er} septembre 2016, à savoir :

Cantine Municipale :

	Tarifs 2015/2016	Tarifs 2016/2017
Maternelle	3,20 €	3,20 €
Primaire	3,40 €	3,40 €
Adulte	3,40 €	3,80 €

Taxi Scolaire : payable en cinq périodes déterminées par les vacances scolaires.

Type de trajet	Tarifs 2015/2016	Tarifs par période 2016/2017
Trajet complet – 1 enfant	49,00 €	49,00 €
Trajet complet – 2 enfants	86,00 €	86,00 €
Demi-trajet – 1 enfant	24,50 €	24,50 €
Demi-trajet – 2 enfants	43,00 €	43,00 €

Cimetière Communal :

	1 ^{er} septembre 2015	<i>1^{er} septembre 2016</i>
15 ans pour une concession existante	99,00 €	99,00 €
30 ans	165,00 €	165,00 €
50 ans	294,00 €	294,00 €
Columbarium 15 ans	453,00 €	453,00 €
Columbarium 30 ans	900,00 €	900,00 €
Cavurne 15 ans	100,00 €	100,00 €
Cavurne 30 ans	200,00 €	200,00 €
Dispersion dans jardin du souvenir	Gratuit	Gratuit

Tarifs en régie :

Identifications	Tarifs 2015	<i>1^{er} septembre 2016</i>
Droit de place – Emplacement annuel commerce itinérant	50,00 €	50,00 €
Emplacement ponctuel	20,00 €	20,00 €
Bibliothèque Municipale	10,00 €	10,00 €
Douche terrain des sports	1,50 €	1,50 €
Garderie Périscolaire 1 h	1,20 €	1,20 €
Garderie Périscolaire ½ h	0,60 €	0,60 €

Photocopies	2015	<i>1^{er} septembre 2016</i>
A 4 (jusqu'à 10) recto	0,25 €	0,25 €
A 4 (jusqu'à 10) recto/verso	0,35 €	0,35 €
A 4 (au-delà de 10) recto	0,20 €	0,20 €
A 4 (au-delà de 10) recto/verso	0,25 €	0,25 €
A 3 (jusqu'à 10) recto	0,45 €	0,45 €
A 3 (jusqu'à 10) recto/verso	0,55 €	0,55 €
A 3 (au-delà de 10) recto	0,35 €	0,35 €
A 3 (au-delà de 10) recto/verso	0,40 €	0,45 €
Couleur A4 (jusqu'à 10) recto	0,60 €	0,60 €
Couleur A3 (jusqu'à 10) recto	1,10 €	1,10 €

2016/058

Droit de préemption urbain

Un droit de préemption urbain a été institué le 5 octobre 2011 sur les biens situés en zones urbanisées et urbanisables U et AU qui sont définies par le Plan Local d'Urbanisme.

La commune peut exercer son droit de préemption sur ces zones.

Après avoir pris connaissance du dossier, le conseil municipal par vote à main levée et à l'unanimité, décide de ne pas préempter le bien situé au 10, rue du Pré aux Biches, section ZL numéro 141, d'une superficie de 665 m².

Monsieur le Maire clôt la séance, l'ordre du jour étant terminé.